



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975		1.7.1975

1. Dénomination de la fonction Technicien-chef/technicienne cheffe de groupe du dépistage vue-ouïe	Code fonction 7.04.003
2. But de la fonction Exercer une activité d'enseignement théorique et pratique à l'égard des techniciens-nes; contrôler, apprécier l'acquisition des connaissances. Organiser, élaborer les phases de dépistage dans les différentes écoles, vérifier, superviser l'organisation prévue.	
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none">- la bonne formation professionnelle en matière de dépistage, le maniement des appareils tels que l'optotype ou l'audiomètre, en donnant les premières notions anatomiques de l'œil et de l'oreille, le contrôle, la supervision de l'acquisition des connaissances, de la qualité du travail;- l'organisation générale du dépistage pour l'année scolaire en cours, le contrôle des phases prévues, la surveillance du programme établi et de son exécution complète, l'aide aux techniciens-nes lors d'examens particulièrement difficiles;- l'assistance, la participation aux examens du médecin audiophonologiste du service qui comportent le conditionnement individuel à l'examen, l'observation des réactions en cours de tests pratiqués, l'établissement de travaux administratifs et l'organisation de rendez-vous;- l'établissement de rapports à l'attention des médecins-chefs, le maintien des liaisons entre les techniciens-nes et les médecins consultants;- la participation au recrutement des nouveaux-elles techniciens-nes, le préavis technique lors de l'engagement;- la participation aux colloques généraux et à ceux des infirmiers-ères délégués-es.	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	C	F	A	F	Cl. max. 10
Points	22	7	31	5	32	Total 97